



**Communauté de communes
de l'Agglomération Migennaise (CCAM)**

NOTE SYNTHETIQUE
SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET LES
BUDGETS PRIMITIFS 2017
VOTÉS LE 12 avril 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que les budgets doivent être accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.
Cette note doit être mise à la disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la CCAM

BUDGET PRINCIPAL 2017

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

Population totale de la CCAM : source INSEE			
2013	2014	2015	2016
15 452	15 256	15 128	15 106

L'analyse des ratios de la Communauté de Communes :

La population DGF de la CCAM

2013	2014	2015	2016
15 812	15 526	15 400	15 379

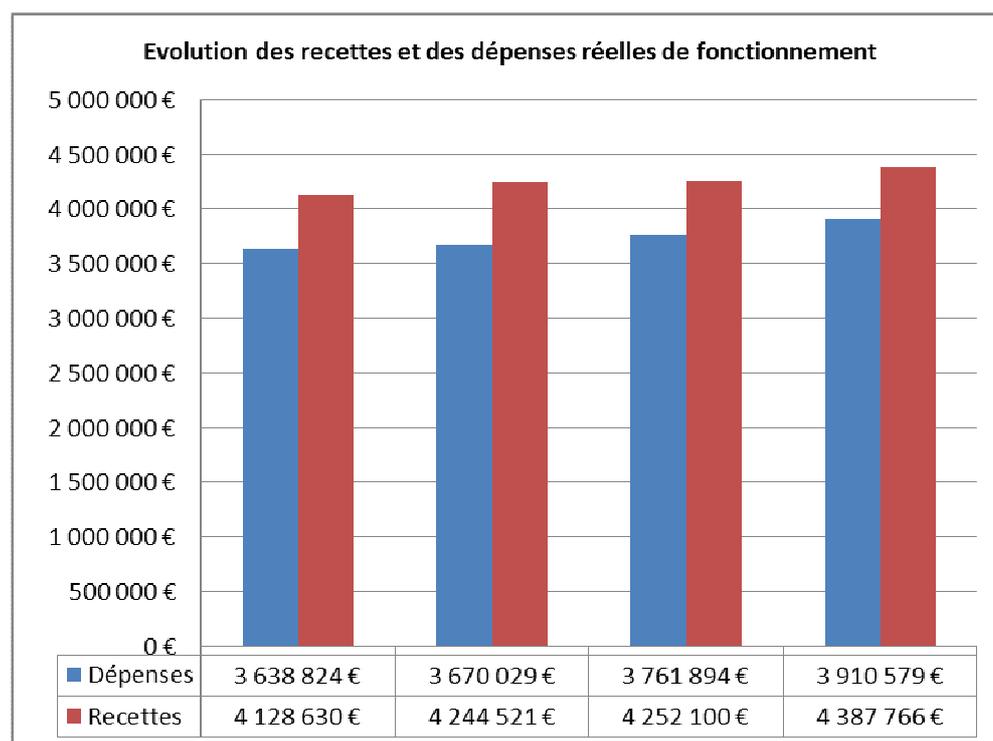
① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2013	2014	2015	2016
230 €	236 €	244 €	254 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2013	2014	2015	2016
261 €	273 €	276 €	285 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.



⑤ Produit des impositions directes / population :

2013	2014	2015	2015
188 €	196 €	204 €	208 €

La loi de finance prévoit une revalorisation des bases de 0.4% en 2017 contre 1% en 2016. Ainsi, une Communauté de Communes qui n'augmente pas ses taux, peut toucher davantage d'impôts locaux à population égale mais dans une très faible proportion.

Evolutions des bases

	Bases effectives 2013	Bases effectives 2014	Bases effectives 2015	% évolution	Bases effectives 2016	% évolution
Taxe habitation	15 894 579	15 806 273	16 478 065	4,25%	15 955 264	-3,17%
Taxe foncière bâtie	16 197 087	16 211 495	16 732 197	3,21%	16 713 581	-0,11%
Taxe foncière non bâtie	207 648	210 607	212 504	0,90%	213 879	0,65%
Cotisation foncière des entreprises	4 436 646	4 462 579	4 462 499	0,00%	4 392 287	-1,57%
Fiscalité prof. De Zone	211 812	319 258	317 434	-0,57%	320 577	0,99%

Taux d'imposition 2016 :

- Taxe d'habitation : 8.08%
- Taxe foncière bâti : 7.57%
- Taxe foncière non bâtie : 18.32%
- Cotisation foncière des entreprises : 6.99%*
- Fiscalité professionnelle de zone : 23.16%

*Il s'agit de la part intercommunale de la CFE qui s'ajoute, jusqu'en 2016, à la part communale de chacune des communes membres de la CCAM.

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2013	2014	2015	2016
25 €	17 €	16 €	14 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable...

⑥ Encours de la dette/population :

	2013	2014	2015	2016
Encours	2 758 971	2 528 730	2 202 052	2 034 638
Population	15 812	15 526	15 400	15 379
	174 €	163 €	143 €	132 €

La diminution observée est due à la décision de diminuer le montant des emprunts afin d'anticiper la baisse des dotations de l'Etat. Une renégociation de la dette a été opérée sur 2016.

De plus certains emprunts ne sont pas réalisés lorsque les opérations ne sont pas faites et sont reportées (voir tableau des emprunts dans le rapport des orientations budgétaires).

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année

BUDGET SERVICES GENERAUX M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	331 354,84 €	56 329,40 €	275 025,44 €	0,00 €	0,00 €	2 136 740,22 €
2018	310 392,71 €	47 737,35 €	262 655,36 €	0,00 €	0,00 €	1 861 714,78 €
2019	270 227,85 €	39 743,24 €	230 484,61 €	0,00 €	0,00 €	1 599 059,42 €
2020	249 234,03 €	33 214,69 €	216 019,34 €	0,00 €	0,00 €	1 368 574,81 €
2021	210 381,53 €	27 054,19 €	183 327,34 €	0,00 €	0,00 €	1 152 555,47 €
2022	181 673,16 €	22 031,81 €	159 641,35 €	0,00 €	0,00 €	969 228,13 €
2023	181 673,16 €	17 866,95 €	163 806,21 €	0,00 €	0,00 €	809 586,78 €
2024	164 687,72 €	13 708,86 €	150 978,86 €	0,00 €	0,00 €	645 780,57 €
2025	160 150,40 €	9 670,10 €	150 480,30 €	0,00 €	0,00 €	494 801,71 €
2026	143 813,66 €	5 546,80 €	138 266,86 €	0,00 €	0,00 €	344 321,41 €
2027	82 983,18 €	2 693,45 €	80 289,73 €	0,00 €	0,00 €	206 054,55 €
2028	35 424,68 €	1 480,21 €	33 944,47 €	0,00 €	0,00 €	125 764,82 €
2029	35 424,68 €	988,57 €	34 436,11 €	0,00 €	0,00 €	91 820,35 €
2030	32 916,36 €	524,25 €	32 392,11 €	0,00 €	0,00 €	57 384,24 €

La structure de la dette est composée de 22 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent à la CCAM une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2013	2014	2015	2016
36,97 €	34,52 €	27,42 €	21,37 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2015
36%	39%	38%	40%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement

2013	2014	2015	2015
96%	94%	96%	96%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la Communauté de Communes à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

2/ Liste des concours attribués par la communauté de Communes sous forme de subventions en 2016

Organisme bénéficiaire	Fonction	Montant €
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	333 772€
Office Inter Communal des Sports	411-3	46 170€
Yonne Développement	90-1	2 500€
Yonne Active	90-1	1 800€
TOTAL		414 293€

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2016

Année 2016	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget déchets	Budget PAIS	Budget PAIC	Consolidation des résultats
Fonctionnement						
Recettes	4 415 345,75 €	1 948 062,78 €	1 653 372,66 €	72 463,00 €	158 494,32 €	
Dépenses	4 101 467,12 €	1 489 102,14 €	1 534 639,45 €	67 857,25 €	158 494,32 €	
Résultats de l'exercice	313 878,63 €	458 960,64 €	118 733,21 €	4 605,75 €	0,00 €	
Résultat antérieur reporté	1 842 015,06 €	516 978,85 €	736 308,30 €	0,23 €		
Résultat de fonctionnement	2 155 893,69 €	975 939,49 €	855 041,51 €	4 605,98 €	0,00 €	
Investissement						
Recettes	1 378 864,29 €	2 577 586,18 €	325 624,58 €	63 349,54 €	157 365,32 €	
Dépenses	1 090 652,88 €	2 265 791,77 €	239 313,90 €	64 508,64 €	158 494,32 €	
Résultats de l'exercice	288 211,41 €	311 794,41 €	86 310,68 €	-1 159,10 €	-1 129,00 €	
Résultat antérieur reporté	-64 989,88 €	-446 022,32 €	272 750,66 €	-3 446,54 €	1 129,00 €	
Solde des restes à réaliser	-684 816,00 €	-126 829,00 €	-464 567,00 €			
Besoin de financement	-461 594,47 €	-261 056,91 €	-105 505,66 €	-4 605,64 €	0,00 €	
Solde définitif au 31/12/2016	1 694 299,22 €	714 882,58 €	749 535,85 €	0,34 €	0,00 €	3 158 717,99 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne

b) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Centre de Loisirs du Migennois (ACLM)	Développement socio-éducatif des enfants et jeunes	Association loi 1901	Subvention 2016: 333 772€
Office Intercommunal des Sports (OICS)	Sport	Association loi 1901	Subvention 2016: 46 170€

5/Compte administratif (CA) 2016 et BUDGET principal 2017

Le fonctionnement

Nous avons terminé l'année 2016 avec un **excédent cumulé de 1 694 299.22 €** qu'il convient de reporter en 2017.

Le budget des services généraux de 2017 doit tenir compte de plusieurs réformes importantes et des décisions prises en 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Comme chaque année, le budget devra prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

Il s'agit de reprendre au plus près les besoins des services et des usagers. Pour ce faire une partie de ces dépenses seront reprises sur nos excédents lorsqu'elles sont exceptionnelles et non récurrentes pour environ 200 000€.

Le budget prend en compte les dépenses liées à l'exercice de nos compétences. A cet égard, on peut citer notamment :

- Le SDIS : qui représente une contribution qui s'élève à près de 619 500 € en 2017
- Le SCoT avec le financement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : il représente une cotisation de 15 500€ par an
- Le financement de nos équipements sportifs : piscine, salle des sports, terrains de sports
- Le financement de l'école de musique

Concernant le personnel, les coûts de personnel doivent être répartis équitablement sur les différents budgets. Il faut aussi prendre en compte les mesures suivantes :

- **Augmentation de la valeur du point** d'indice servant au calcul des salaires des agents : il augmente au 1^{er} février 2017 de 0.6%
- **Prise en compte toutefois du Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT)**
- **La réforme relative à la revalorisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (le PPCR)**
- **Augmentation de la cotisation additionnelle au CDG**
- **Augmentation du coût horaire du personnel Entraîn**
- **Augmentation du SMIC**
- **L'augmentation des taux de cotisation :**

Au final, une diminution de 1% de la masse salariale est constatée sur le budget des services généraux. Les mutualisations de poste permettent également de rationaliser l'organisation. Le non remplacement de certains agents partant en retraite est également proposé.

Dans ce contexte nos associations doivent aussi participer à la recherche d'économie. C'est pourquoi cette année il sera proposé de diminuer encore les subventions que nous versons chaque année à l'ACLM et à l'OICS.

En recettes, le passage en fiscalité professionnelle unique entraîne une bonification de DGF, qui permet ainsi de couvrir en partie les baisses de fiscalité et de dotations.

Cependant, la loi NOTRe a profondément modifié le paysage intercommunale et a réformé une nouvelle fois les transferts de compétences.

C'est ainsi qu'au 1er janvier 2017, plusieurs compétences ont été transférées à la CCAM :

- **la compétence assainissement pluvial** : qui représente une dépense de 42 800€ en fonctionnement. Ce transfert devrait cependant être neutre puisque les communes compenseront ces dépenses nouvelles

- **la compétence économique**, en revanche, représente des charges nouvelles importantes qui ne se seront pas compensées dans le cadre du transfert des compétences. Il s'agit en effet de charges de centralité.

- **l'Office de tourisme** : pour un total de 72 500€

- **la Mission Locale** : pour 12 200€

soit 84 700€

Enfin la loi NOTRe a prévu le rachat par les intercommunalités des parcs d'activités des communes.

C'est ainsi que la CCAM a dû racheter en début d'année le Parc d'Activités du canal de Bourgogne pour 2 823 000€.

Ce parc doit générer une nouvelle dépense de 200 000€ pour rembourser l'emprunt et couvrir les frais d'entretien du parc.

Au total, c'est une dépense supplémentaire de 284 000€ que la CCAM doit supporter à partir de 2018 sans aucune contrepartie financière. Or, la CCAM ne dispose pas de marges de manœuvres suffisantes pour supporter ces nouvelles charges.

C'est pourquoi une augmentation de la fiscalité est indispensable pour couvrir ces nouvelles dépenses :

Ce besoin de **financement représente une augmentation proportionnelle des taux de la manière suivante :**

Bases notifiée 2017	Bases 2016 pour info.	Bases 2017	Taux 2016	Produit à taux constant	Taux 2017 proposé	Produit correspondant	Recettes supplémentaires
taxe habitation	15 955 264	16 024 000	8,08%	1 294 739	9,20%	1 474 208	179 469
Taxe foncière (bati)	16 713 581	16 979 000	7,57%	1 285 310	8,62%	1 463 590	178 280
Taxe foncière (non bati)	213 879	213 100	18,32%	39 040	20,85%	44 431	5 391
				2 619 089		2 982 229	363 140

BUDGET 2017 des Services Généraux - Fonctionnement par Chapitre

Sous réserve de confirmation des montants de dotations

BUDGET 2017 des Services Généraux - Fonctionnement par service					
DEPENSES	2016		2017	BP 17 - BP 16	% de variation
	BP	Réalisé	BP		
Chapitre					
011 - Charges à caractère général	1 115 405,00 €	1 021 438 €	1 085 591,00 €	-29 814 €	-3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 768 255,00 €	1 560 535 €	1 748 155,00 €	-20 100 €	-1%
014 - Atténuation de produits	93 969,00 €	117 542 €	2 067 345,00 €	1 973 376 €	2100%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	17 061,00 €	0 €	35 683,00 €	18 622 €	109%
023 - Virement à la section d'investissement	124 700,00 €	0 €	231 216,00 €	106 516 €	85%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	191 000,00 €	190 888 €	194 267,00 €	3 267 €	2%
65 - Autres charges de gestion courante	1 095 743,00 €	1 108 579 €	1 121 650,00 €	25 907 €	2%
66 - Charges financières	147 044,00 €	75 403 €	65 012,00 €	-82 032 €	-56%
67 - Charges exceptionnelles	27 221,00 €	27 082 €	222 721,00 €	195 500 €	718%
	4 580 398,00 €	4 101 467 €	6 771 640,00 €	2 191 242 €	48%
RECETTES	2016		2017	BP 17 - BP 16	% de variation
Chapitre	BP	Réalisé	BP		
013 - Atténuations de charges	64 700,00 €	79 696 €	42 255,00 €	-22 445 €	-35%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 400,00 €	27 580 €	22 540,00 €	140 €	1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	199 720,00 €	143 588 €	129 921,00 €	-69 799 €	-35%
73 - Impôts et taxes	3 497 574,00 €	3 438 538 €	5 122 040,00 €	1 624 466 €	46%
74 - Dotations, subventions et participations	699 254,00 €	691 863 €	1 265 476,00 €	566 222 €	81%
75 - Autres produits de gestion courante	10 200,00 €	9 871 €	9 550,00 €	-650 €	-6%
76 - Produits financiers	0,00 €	11 933 €	0,00 €	0 €	0%
77 - Produits exceptionnels	1 550,00 €	12 278 €	0,00 €	-1 550 €	-100%
Prélèvement sur excédent pour équilibre	85 000,00 €		179 858,00 €	94 858 €	112%
	4 580 398,00 €	4 415 346 €	6 771 640,00 €	2 191 242 €	48%
Recettes - dépenses	0 €	313 879 €	0 €		

L'investissement

Les principales opérations

Pour 2017, les principaux investissements à prévoir sont les suivants :

- **Le financement de la maison de santé** : opération assujettie à la TVA
- **Travaux d'assainissement pluvial** : à hauteur de 50 000€ (selon décision du bureau communautaire) desquels il faut déduire la charge d'emprunt, laissant **un disponible de 26 000€**
- la Réhabilitation et gros entretien **des salles sportives et centre aéré** : environ 200 000 €
- La mise **en accessibilité dans divers bâtiments** selon l'agenda d'accessibilité programmée : il s'agit de poursuivre le programme de travaux engagés et de programmer les travaux prévus en 2017 à l'agenda :
 - Accessibilité de la salle des sports : 70 000€
 - Ajout de crédits pour le centre aéré : 40 000€
- **Service RH** : réseau informatique; équipement du poste de travail, achat de licences, téléphonie et matériel informatique
- **Travaux divers et imprévus** qui seront susceptibles d'évoluer d'années en années en fonction des besoins et des impératifs

L'emprunt :

En 2017, il est proposé de maintenir l'économie de 4 000€ réalisée suite à la renégociation de la dette en 2016 (dans le cadre de la participation au déficit public de l'Etat (économie sur le fonctionnement).

Il s'agit ainsi de contenir l'annuité d'emprunt à 396 000€.

Le tableau des investissements est réalisé sur la base du maintien des possibilités d'investissement : dans cette hypothèse, l'emprunt possible en 2017 est de 789 000€ dont 457 000 € pour financer les investissements nouveaux. Cette hypothèse ne tient pas compte de l'emprunt à réaliser pour la maison de santé.

Les autres recettes d'investissement :

➤ **Les subventions d'investissement**

Le FCTVA : le taux du FCTVA est maintenu par la loi de finances pour 2017 à 16.404 %.

➤ l'autofinancement

➤ les subventions :

- pour les travaux d'accessibilité dans le cadre du plan de soutien de l'Etat
- La DETR
- La dotation de soutien à l'investissement
- LE FNADT pour la maison de santé
- Le FIPD pour les caméras de surveillance

NB : le Conseil régional ne finance plus les acquisitions d'instruments de musique (40% de la dépense HT jusqu'à présent)

BUDGET INVESTISSEMENTS 2017 - SERVICES GENERAUX

DEPENSES TTC	2017	RECETTES TTC	2017
Charges fixes :			
Charges d'emprunt	284 545,00	Amortissement des biens	194 267,00
Charges d'emprunt du pluvial	23 298,00	Autofinancement emprunt pluvial	23 298,00
Amortissement des subventions	22 540,00	Autofinancement	112 818,00
Régularisation emprunts 2016	11 842,00	Autofinancement régularisation emprunts 2016	11 842,00
TOTAL Charges Fixes dépenses	342 225,00	TOTAL Charges Fixes recettes	342 225,00
Nouveaux investissements 2017 (TTC) :			
Maison de santé (opération assujettie à la TVA)			
Acquisition locaux vacants	300 000	Recette de vente d'immeubles	100 000,00
Travaux de construction (2 520€ TTC /m²)	2 027 000	DETR - 40% plafonnée à 300 000€	300 000,00
Maîtrise d'œuvre	202 700	Dotation de soutien à l'investissement 40%	300 000,00
Honoraires SPS	12 200	Subvention Conseil Départemental (25% plafonnée à 250 000€)	250 000,00
Honoraires Contrôle Technique	16 200	FNADT	120 000,00
Dépenses annexes	188 500	Subvention Conseil Régional BFC (40% plafonnée à 150 000€)	150 000,00
		Autofinancement	427 000,00
		Emprunt d'équilibre	1 099 600,00
Sous total maison de santé	2 746 600,00	Sous total maison de santé	2 746 600,00
Travaux pluvial (d'assainissement) budget 2017 = 26 700 €			
Cheny - Rue de la République et Impasse des Pervenches	20 000,00	FCTVA (16,404%)	3 200,00
Bonnard - création d'avaloirs rue des Ponts	5 000,00	FCTVA (16,404%)	800,00
Sous total pluvial	25 000,00		4 000,00
Avance sur PAIC pour les travaux	0,00		
Salle des sports			
Raccordement du logement du gardien au réseau d'eau potable	11 000,00	FCTVA (16,404%)	1 800,00
		FCTVA (16,404%)	11 400,00
Rénovation complète des canalisations de la salle pour l'eau potable	70 000,00	Subvention DETR (30%)	21 000,00
Acquisition de 10 tapis de judo salle des sports (renouvellement annuel)	1 500,00	FCTVA (16,404%)	250,00
Remplacement des projecteurs + lampes du grand plateau	5 000,00	FCTVA (16,404%)	800,00
		FCTVA (16,404%)	19 600,00
Accessibilité salle des sports - ADAP 2017	120 000,00	Subvention dotation de soutien à l'investissement (40%)	40 000,00
Centre de loisirs - Cheny			
		FCTVA (16,404%)	5 700,00
Clôture de la Plaine d'Aventure - côté chemin du Tacot	35 000,00	Subvention DETR (30%)	8 700,00
		FCTVA (16,404%)	2 400,00
Remplacement huisseries du logement du gardien (1ère partie)	15 000,00	Subvention DETR (30%)	3 700,00
Accessibilité centre de loisirs - ADAP 2016 - Ajout de crédits suite recommandations de l'Etat	27 100,00	FCTVA (16,404%)	4 500,00
Ecole de Musique			
Achat de matériels (4 toms mélodiques + clarinette)	4 800,00	FCTVA (16,404%)	800,00
Aménagement / déménagement de l'école de musique nouveaux locaux	10 000,00	FCTVA (16,404%)	1 600,00
Piscine			
Acquisition d'une grosse autolaveuse (en remplacement suite panne)	4 800,00	FCTVA (16,404%)	3 000,00
Matériel pédagogique et divers	4 000,00	FCTVA (16,404%)	650,00
Acquisition de 2 sèches-cheveux	2 200,00	FCTVA (16,404%)	300,00
		FCTVA (16,404%)	1 200,00
Couverture du local chlore	7 200,00	Subvention DETR (30%)	1 800,00
échafaudage roulant	1 200,00	FCTVA (16,404%)	200,00
Matériel informatique	500,00	FCTVA (16,404%)	100,00
photomètre	600,00	FCTVA (16,404%)	100,00
Caméras de vidéosurveillance	15 000,00	FCTVA (16,404%)	2 400,00
COSEC			
		FCTVA (16,404%)	2 300,00
Remplacement de portes blindées	14 400,00	Subvention DETR 30%	3 600,00
		FCTVA (16,404%)	1 600,00
Remplacement bardage extérieur (complément crédits 2016)	10 000,00	Subvention DETR 30%	2 500,00
Acquisition de tapis de judo	1 500,00	FCTVA (16,404%)	250,00
Salle de Gymnastique - Cheny			
		FCTVA (16,404%)	2 000,00
Remplacement de la 2ème rampe d'éclairage	12 000,00	Subvention DETR 30%	3 000,00
Les stades			
Charmoy - Abris de touche	5 600,00	FCTVA (16,404%)	900,00
		FCTVA (16,404%)	4 100,00
Epineau - Installation d'un arrosage automatique	25 000,00	Subvention DETR 30%	6 200,00
Laroche - Delaune - Plate forme de retournement	3 400,00	FCTVA (16,404%)	500,00
Lucien Masson - Divers Mobilier	12 000,00	FCTVA (16,404%)	1 900,00
Réhabilitation possible d'un court de tennis (Laroche, Charmoy ou Migennes)	33 600,00	FCTVA (16,404%)	5 500,00
Saleuse			
Pour Bassou	10 200,00	FCTVA (16,404%)	1 600,00

DEPENSES TTC	2017	RECETTES TTC	2017
Mutualisation service RH			
Service RH - mise en lien des réseaux	2 000,00	FCTVA (16,404%)	300,00
Matériel informatique /licences/ téléphonie	4 500,00	FCTVA (16,404%)	700,00
Service technique			
débroussaieuse, souffleur, broyeur...	10 000,00	FCTVA (16,404%)	1 600,00
groupe électrogène	900,00	FCTVA (16,404%)	150,00
Divers outillage (crédit annuel)	1 000,00	FCTVA (16,404%)	150,00
Matériel divers pour le service bâtiment	1 600,00	FCTVA (16,404%)	250,00
Acquisition de galeries pour les véhicules (transports de matériels)	500,00	FCTVA (16,404%)	100,00
Acquisition d'extincteurs pour renouvellement du parc	2 400,00	FCTVA (16,404%)	400,00
Echafaudage pour taille des arbres et haies	1 900,00	FCTVA (16,404%)	300,00
Caméra de vidéosurveillance	14 000,00	FCTVA (16,404%)	1 800,00
Dotation de poubelles dans les divers bâtiments	4 400,00	FCTVA (16,404%)	700,00
Etablissement de plans filaires (électricité bâtiments)	33 600,00		
Siège CCAM			
Matériel informatique	3 000,00	FCTVA (16,404%)	500,00
Mobilier de bureau divers	1 000,00	FCTVA (16,404%)	150,00
Changement du serveur	10 000,00	FCTVA (16,404%)	1 600,00
Divers		Divers	
Dépôts et cautionnement versés	10 000,00	dépôts et cautionnement versés	10 000,00
Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00	Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00
Divers Imprévus	154 350,00	FCTVA (16,404%)	
		Reprise sur excédents de fonctionnement (autofinancement)	0,00
		Autofinancement structurel	67 100,00
		Autofinancement pour économie des emprunts reportés	28 000,00
		Emprunt	457 000,00
TOTAL investissements 2017	3 493 350,00	TOTAL recettes 2017	3 493 350,00
			0,00
Dépenses reportées votées au budget 2016		Recettes reportées votées au 2016	
Cautions gens du voyage	28 600,00	FCTVA	57 420,00
Cautions versées piscine	5 800,00	Cautions gens du voyage	29 900,00
2004-15 - Elab. schéma directeur	18 200,00	Cautions versées piscine	6 600,00
2004-18 - ZA Charmoy	180 493,00	2004-18 - ZA Charmoy (emprunt)	116 100,00
2012-13 - Défibriateurs (stades cheny, Charmoy, Epineau et SdGym)	2 000,00	2015-13 - Stade LM - Tvaux accessibilité - sub	3 464,00
2015-09 - Cosec-remplacement bardage coté SdGym	6 000,00	2015-13 -stade LM travaux accessibilité - sub	10 392,00
2015-10 - GdVoyage-remplacement dispositif prise distrib*électrique	9 000,00	2015-13- Stade LM - Travaux accessibilité - emprunt	3 500,00
2015-13 - Stade LM - Tvaux accessibilité	20 800,00	2015-22 - Centre de Loisirs Cheny - Travaux accessibilité	3 140,00
2015-22 - Centre de Loisirs Cheny - Travaux accessibilité	20 640,00	2015-22 - Centre de Loisirs Cheny - Travaux accessibilité	9 420,00
2015-23 - CTIM - Tvaux accessibilité	3 600,00	2015-22 - Centre de Loisirs Cheny - Travaux accessibilité - emprunt	4 700,00
2016-17 - Amélioration acoustique salle école de musique	12 000,00	2015-23 - CTIM - Tvaux accessibilité	600,00
2016-11 - Cosec achat de tapis de judo	1 400,00	2015-23 - CTIM - Tvaux accessibilité	2 100,00
2016-13 - Agrandissement stade LM et équipement	100 000,00	2016-05 - Ecole de musique - achat de matériel - subvention	250,00
2016-17 - Stade Epineau - Accessibilité	10 200,00	2016-07 - Ecole de musique amélioration de l'acoustique - emprunt	10 100,00
2016-18 - tennis - éclairage courts de Chichery	6 000,00	2016-09 - piscine - 2ème tranche	5 912,00
2016-19 - Salle de Gym - Travaux accessibilité	24 000,00	2016-13 - Agrandissement stade LM et équipement	83 900,00
2016-20 - défibrilateur	2 000,00	2016-17 - Stade Epineau - travaux accessibilité - sub Etat	1 700,00
2016-21 - salle des sports - étude de faisabilité agrandissement	5 000,00	2016-17 - Stade Epineau - travaux accessibilité - Sub Etat	2 550,00
2016-27 - Stade Charmoy - pose de 5 portes extérieures	13 900,00	2016-17 - Stade Epineau - travaux accessibilité - Emprunt	4 200,00
2016-30 - Divers Bâtiments -barillets sécurisés	10 500,00	2016-18 - tennis -éclairage courts Chichery	5 000,00
2016-34 - Fibre optique	50 000,00	2016-19 - Salle de gym travaux accessibilité - sub Etat	1 700,00
		2016-19 - Salle de gym travaux accessibilité- sub Etat	6 000,00
		2016-19 - Salle de gym travaux accessibilité - emprunt	12 400,00
		2016-21 - Salle des sports - Etude de faisabilité agrandissement	5 000,00
		2016-30 - Barillets divers bâtiments - emprunt	8 800,00
		2016-34 - Fibre optique - emprunt	50 000,00
		Autofinancement	85 285,00
Total dépenses reportées 2016	530 133,00	Total des dépenses reportées 2016	530 133,00
Restes à réaliser 2016 - Dépenses		Restes à réaliser 2016 - Recettes	
2006-40 - Subvention pour construction du Centre de secours	184 700,00	FCTVA	161 737,00
2013-26 - dématérialisation de la comptabilité	3 300,00	2014-05 - système sécurité fermeture portes Cosec Tennis et SdG	8 049,00
2016-06 - Achat instruments de musique	4 000,00		
2016-08 - Opération Centre Bourg - étude revitalisation	108 000,00		
2016-09 - Piscine - 2ème tranche	391 448,00	2015-03 - Piscine - remplacement filtre sable	3 700,00
2016-10 - piscine matériel pédagogique	916,00	2015-04 - Piscine-modernisat*(carrelage,menuiserie,peinture, ...)	1 490,00
2016-12 - COSEC accessibilité	30 000,00	2016-05 - Ecole de musique - achat matériel	1 050,00
2016-13 - Stade LM - Agrandissement et équipement	396 976,00	2016-08 - Opération centre bourg -étude revitalisation subvention	52 207,00
2016-29 - Centre aéré - clôture résine aire de jeux iso phonique	15 000,00	2016-09 - Piscine - 2ème tranche - sub région	61 780,00
2016-36 - Achat actions Yonne Equipement	220 000,00	2016-09 - Piscine - 2ème tranche - sub Etat DETR	68 491,00
2016-37 - divers investissements 2016	408,00	2016-12 - Cosec travaux accessibilité - subvention Etat	3 768,00
2016-41 - Centre technique: réhausse quai chargement pour balayeuse	4 700,00	2016-12 - Cosec travaux accessibilité - subvention DETR	6 960,00
2016-42 - tennis couverts - mise aux normes éclairage +sécurisation entrée	29 000,00	2016-13 - Stade LM - Agrandissement et équipement- Sub REGION	68 000,00
		2016-13 - Stade LM - Agrandissement et équipement - Emprunt	266 400,00
Total RAR et reprise des résultats	1 388 448,00	Total RAR	703 632,00
		Excédent d'investissement	223 221,53
		Déficit des RAR	-684 816,00
		Affectation de résultat	461 594,47
Total RAR et déficit d'investissement 2016	1 388 448,00	Total RAR et affectation de résultat 2016	1 388 448,00
TOTAL GENERAL	5 754 156,00		5 754 156,00

Nos cinq budgets annexes pour 2017

Budget Assainissement

A/ Les résultats 2016

Nous avons terminé l'année 2016 avec un excédent cumulé de 714 882.58 € qu'il convient de reporter en 2017.

B/ Budget 2017

Rappel : il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires se font donc HT.

- **En exploitation :**

En dépenses :

Une augmentation générale **des dépenses d'environ 2%** par rapport aux dépenses réalisées en 2016 est prise en compte ainsi que quelques ajustements.

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles. Pour ce faire une partie de ces dépenses seront reprises sur nos excédents lorsqu'elles sont exceptionnelles et non récurrentes pour environ 180 000€.

En recettes :

- La recette liée à la prime épuration

Le versement de la prime est lié à la charge polluante entrée dans l'année à la STEP, mais aussi à une multitude de paramètres liés au bon fonctionnement de la station ou à la présence ou non de certains matériels qu'il faut acheter ou remplacer. Il est donc assez difficile de connaître à l'avance le montant de la prime.

La prime est versée en année n pour l'année n-1.

Rappel années antérieures pour mémoire :

Années	Primes Prévues	Primes versées
2008	104 000€	84 871 €
2009	104 000€	105 310 €
2010	104 000€	91 964 €
2011	104 000€	91 248 €
2012	104 000€	73 970 €
2013	75 000 €	122 000 €
2014	75 000 €	85 489 €
2015 (recalcul en cours)	70 000 €	57 000 €
2016 - proposition	50 000 €	

L'agence a fait savoir que pour 2016, le montant de 57 000€ serait reconduit duquel il faudra déduire une diminution d'environ 10% en raison de la répercussion de la baisse des financements de l'Agence de l'Eau (qui participe également à la contribution au déficit public imposée par l'Etat et qui a donc décidé de diminuer ses aides financières.)

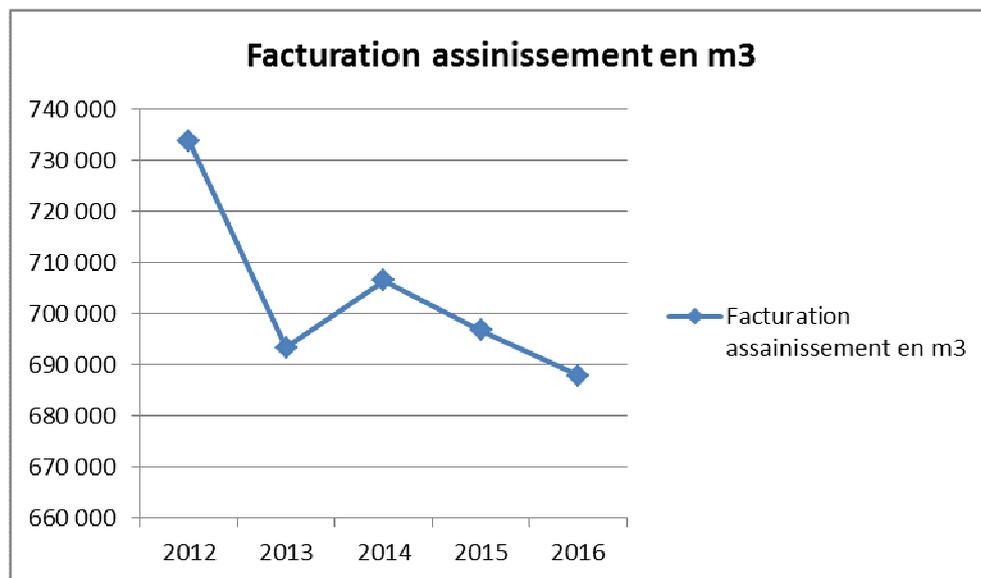
Il est proposé d'inscrire **50 000€** en recettes au budget 2017 au titre de l'année 2016.

- **Les conventions de rejets** des établissements industriels ne devraient pas avoir d'incidence en 2017 sur les recettes

L'équilibre du budget

- **La recette liée à la facturation assainissement**

La facturation 2016 permet d'observer une facturation légèrement supérieure par rapport aux prévisions 2016 puisque le nombre de m3 facturés est de 692 737 m3.



Pour le budget 2017, il est proposé de **reconduire l'hypothèse d'une consommation de 686 000 m3.**

Dans ces conditions, **il n'est pas nécessaire de recourir à l'augmentation de la redevance assainissement pour équilibrer ce budget. La redevance est donc maintenue à 1.78€ HT/m3.**

Au final le budget de fonctionnement, avec la reprise des excédents et l'autofinancement s'élève à :

En dépense : 1 880 855 euros

En recettes : 1 880 855 euros

Il s'équilibre avec une reprise sur l'excédent de 180 100€.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

FONCTIONNEMENT

Par chapitre

DEPENSES		2016		2017	BP2017 - BP 2016	% de variation
		Budget	Réalisé	Budget Primitif		
011	Charges à caractère général	486 552 €	335 703 €	506 700 €	20 148 €	4,14%
012	Charges de personnel	345 390 €	308 399 €	316 905 €	-28 485 €	-8,25%
014	Atténuation de produits	198 800 €	185 647 €	199 000 €	200 €	0,10%
022	Dépenses imprévues Fonct	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	0,00%
023	Virement à la sect° d'investis.	202 766 €	0 €	324 050 €	121 284 €	59,81%
042	Dotations aux amortissements	375 350 €	375 225 €	377 550 €	2 200 €	0,59%
65	Autres charges gestion courante	54 900 €	3 522 €	54 950 €	50 €	0,09%
66	Charges financières	167 281 €	144 462 €	70 700 €	-96 581 €	-57,74%
67	Charges exceptionnelles	40 450 €	85 144 €	27 000 €	-13 450 €	-33,25%
68	Dotations aux provisions	0 €	51 000 €		0 €	0,00%
DEPENSES		1 875 489 €	1 489 102 €	1 880 855 €	5 366 €	0,29%
RECETTES		2016		2017	BP2017 - BP 2016	% de variation
		Budget	Réalisé	Budget Primitif		
013	Atténuation de charges	85 549 €	84 223,27 €	0 €	-85 549 €	-100,00%
042	Amortissement des subv	141 500 €	141 315,66 €	145 400 €	3 900 €	2,76%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 466 280 €	1 496 481,20 €	1 500 315 €	34 035 €	2,32%
74	Subvention d'exploitation	78 500 €	37 820,68 €	50 000 €	-28 500 €	-36,31%
75	Autres produits de gestion courante	2 310 €	3 977,50 €	5 040 €	2 730 €	118,18%
77	Produits exceptionnels	32 700 €	184 244,47 €	0 €	-32 700 €	-100,00%
78	Reprise sur provisions	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0,00%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		68 650 €		180 100 €	111 450 €	162,35%
RECETTES		1 875 489 €	1 948 063 €	1 880 855 €	5 366 €	0,29%
	Recettes	1 875 489 €	1 948 063 €	1 880 855 €		
	Dépenses	1 875 489 €	1 489 102 €	1 880 855 €		
	Différence	0 €	458 961 €	0 €		

- **En investissement :**

Les investissements nouveaux

Le budget d'investissement sera surtout constitué du report des investissements 2016 qui concernent essentiellement **la construction d'une nouvelle unité de traitement des boues (filtre presse) et d'une fosse à boues pour environ 1 million d'euros.**

Cette opération est financée par l'AESN à hauteur de 40% du montant de l'opération et par des indemnités versées dans le cadre d'un contentieux. Le solde est financé par un emprunt et par le report de soldes de subventions du Conseil Départemental.

Pour 2017, on peut noter les nouveaux investissements suivants :

- L'ajout de crédits pour la construction d'un stockage des boues (pour couvrir éventuellement la fosse)
- L'établissement de plans numériques des réseaux
- L'achat d'un véhicule utilitaire pour les réseaux

Les emprunts

Il est proposé de diminuer l'endettement de la dette du budget assainissement pour tenir compte de l'économie réalisée en 2016, suite à la renégociation de prêts.

L'annuité passe ainsi de 628 000€ à environ 600 000€

En 2017, un emprunt **de 420 000€ est** possible en tenant compte de ces ajustements.

Le projet de budget s'équilibre avec un emprunt de 300 000€

BUDGET INVESTISSEMENT 2017 ASSAINISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges fixes :			
Charges d'emprunt	522 600 €	Amortissement des biens	377 550 €
Amortissement des subventions	145 400 €	Autofinancement	290 450 €
régularisation emprunts 2016	33 600 €	Autofinancement pour régularisation des emprunts	33 600 €
TOTAL Charges Fixes dépenses	701 600 €	TOTAL Charges Fixes recettes	701 600 €
Investissements 2017 :			
Stockage des boues			
Ajout de crédits en cas de construction d'un bâtiment sur la fosse à boues	150 000 €		
Etablissement de plans numériques des réseaux	120 000 €		
Achat d'un véhicule utilitaire pour les réseaux	10 000 €		
Télésurveillance réseau Chany-Tacot	1 000 €		
Acquisition de matériel informatique	1 000 €		
Sous Total nouveaux investissements	282 000 €	Emprunt	282 000 €
2005-14 - Branchement des particuliers	10 000 €		
2005-14 - Branchement des particuliers	10 000 €	Branchement des particuliers	20 000 €
Sous total Branchements des particuliers	20 000 €	Sous total Branchements des particuliers	20 000 €
Divers Imprévus	20 000 €	Emprunt Divers	20 000 €
		Autofinancement	
		<i>Emprunt possible 2015 (536 000€ maxi) -</i>	<i>302 000€</i>
TOTAL investissements 2017	322 000 €	TOTAL recettes 2017	322 000 €
		Delta	0 €
Dépenses reportées 2016 :			
		Recettes reportées 2016	
Frais d'insertion	2 200,00	2004-21 - pompes et matériels divers - Emprunts	15 000,00
2004-01 - Travaux sur réseaux divers	2 400,00	2005-14 - Branchement des particuliers	5 670,00
2004-01 - Travaux sur réseaux divers	5 000,00	2010-03 - Réhab. 4 postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes)	14 300,00
		2010-03 - Réhab. 4 postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes) - Emprunt	83 000,00
2004-21 - Pompes et matériels divers	32 700,00	2012-01 - Epineau - diagnostic complet	12 500,00
2005-14 - Branchement des particuliers	5 670,00	2012-01 - Epineau - diagnostic complet - Emprunt	3 000,00
2010-03 - Réhab. 4 postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes)	95 000,00	2016-01 - Clarificateur - passerelle d'accès au pont - Emprunt	15 000 €
2012-01 - Epineau - diagnostic complet	25 000,00	2016-06 - STEP- Stockage des boues - AESN	64 000 €
2012-03 - Station - pompe boues VS8	3 600,00		
2013-06 - Extension réseau rue LuLuxembourg / Barbousse à Migennes	5 000,00		
2015-02 - Station - matériel pr pesage refus dégrillage	4 000,00		
2015-03 - Postes - tripode pr descendre ds postes	1 200,00		
2015-04 - Réseaux extension impasse de la Liberté Epineau	10 000,00	Autofinancement (excédent de fonctionnement)	160 800 €
2015-06 - Station - pompe secours pr poste entrée step	6 500,00		
2016-01 - Clarificateur - passerelle d'accès au pont	15 000,00		
2016-06 - STEP- Stockage des boues - achat de parcelles	10 000,00		
2016-06 - STEP- Stockage des boues	150 000,00		
Total des investissements reportés :	373 270 €	Total des recettes reportées	373 270 €
			0 €
Restes à réaliser 2016			
2004-20 - AMO réhab Réseaux et STEP	21 307,00	2004-20 - AMO réhab Réseaux et STEP	3 640,00
2005-14 - Branchement des particuliers	4 004,00	2005-13 - Prog 2005 - réhab des réseaux	40 651,00
2009-03 - Liaison BBC	49 167,00	2005-14 - Branchement des particuliers	1 303,00
2012-05 - STEP-maîtrise d'oeuvre pr nouveau traitement boues	16 633,00	2009-03 - Liaison BBC	19 188,00
2016-02 - Nouveau traitement des boues - frais d'études	169 000,00	2012-05 - STEP Maîtrise d'oeuvre pour nouveau traitement des boues - AESN	7 500,00
2016-02 - Nouveau traitement des boues - Travaux	866 100 €	2016-02 - Nouveau traitement des boues - AESN	414 400,00
		2016-02 - Nouveau traitement des boues reliquat CDY	148 400 €
		2016-02 - Nouveau traitement des boues - emprunt en euros	364 300 €
Total des RAR en dépenses	1 126 211 €	Total des RAR en recettes	999 382 €
		Solde des RAR	-126 829 €
Déficit d'investissement	134 230 €	Affectation du résultat :	261 059 €
Total RAR et résultats 2016	1 260 441 €	Total RAR 2016 et affectation	1 260 441 €
TOTAL GENERAL	2 657 311 €		2 657 311 €
		Delta	0 €

BUDGET Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec un excédent cumulé de 749 585.85 € qu'il convient de reporter en 2017.

B/ Budget 2017

Le Fonctionnement

Outre, l'augmentation générale des dépenses d'environ 2% par rapport aux dépenses réalisées en 2016, il s'agit essentiellement d'un budget qui doit prendre en compte, suite à la décision du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015, **la poursuite de la mise en place la tarification incitative avec la collecte des emballages en porte à porte.**

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles. Pour ce faire une partie de ces dépenses seront reprises sur nos excédents lorsqu'elles sont exceptionnelles et non récurrentes pour environ 43 000€ cette année.

Le budget des déchets **n'est pas impacté par la participation des collectivités au déficit public.** Les recettes doivent équilibrer les dépenses.

En 2017, la TEOM reste applicable.

Equilibre du budget :

Chapitre impôts et taxes : Les bases ont été notifiées. Le produit supplémentaire à taux constant par rapport au budget 2016 est de 17 300€. Avec le prélèvement sur l'excédent d'environ 43 000 € le budget est à l'équilibre **sans augmentation du taux de la TEOM pour 2017.**

	Bases prévisionnelles 2017	Taux	Produits attendus
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	14 018 462 €	10,58%	1 483 153 €

Au final le budget de fonctionnement, avec la reprise des excédents s'élève à :

- ✓ 1 859 855 € euros en dépenses
- ✓ 1 859 855 € euros en recettes

Le calcul des nouveaux tarifs définitifs applicables en 2018 se fera sur des coûts et de recettes plus précis.

BUDGET DES ORDURES MENAGERES 2017

FONCTIONNEMENT

Par chapitre

DEPENSES		2016		2017	BP2017- BP 2016	% de variation
		Budget	Réalisé	Budget Primitif		
011	Charges à caractère général	1 055 586 €	920 219 €	1 063 446 €	7 860 €	1%
012	Charges de personnel	509 440 €	522 325 €	677 755 €	168 315 €	33%
022	Dépenses imprévues Fonct	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	81 800 €	81 723 €	97 835 €	16 035 €	20%
65	Autres charges gestion courante	10 500 €	8 864 €	10 500 €	0 €	0%
66	Charges financières	1 510 €	1 508 €	3 319 €	1 809 €	120%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €		2 000 €	1 000 €	-
DEPENSES		1 664 836 €	1 534 639 €	1 859 855 €	195 019 €	12%
RECETTES		2016		2017	BP2017- BP 2016	% de variation
		Budget	Réalisé	Budget Primitif		
013	Atténuation de charges	41 500 €	35 534 €	44 355 €	2 855 €	7%
042	Opérations d'ordre entre section	7 100 €	7 022 €	7 022 €	-78 €	-1%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	7 300 €	3 593 €	5 925 €	-1 375 €	-19%
73	Impôts et taxes	1 465 836 €	1 473 771 €	1 483 153 €	17 317 €	1%
74	Dotations et participations	100 000 €	121 285 €	276 300 €	176 300 €	176%
75	produits de gestion courante	0 €	0 €		0 €	≠DIV 0!
77	Produits exceptionnels	0 €	12 168 €		0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		43 100 €		43 100 €		
RECETTES		1 664 836 €	1 653 373 €	1 859 855 €	195 019 €	12%
	Dépenses	1 664 836	1 534 639	1 859 855		
	Recettes	1 664 836	1 653 373	1 859 855		
	Différence	0	118 733	0		

L'investissement

La plupart des investissements sont reportés et notamment :

- **Extension de la déchèterie intercommunale** située à Epineau les Voves
- **Extension de la plate-forme de stockage des déchets verts**

Des investissements nouveaux sont à prévoir :

- Achat de bacs pour terminer la dotation des foyers : **21 000 €**
- Acquisition du 5ème lecteur de puce pour l'équipement de la 5ème benne OM **15 800 €**
- Achat de colonne à verres (pour renforcer le parc de PAV) : **24 000 €**

1.1.1. Les emprunts

La capacité d'emprunt a été utilisée en 2016.

Au même niveau d'annuité, il ne reste plus d'emprunt possible en 2017.

Toutefois, l'endettement du budget des déchets est raisonnable. Le recours à l'emprunt reste possible.

BUDGET INVESTISSEMENTS 2017 DECHETS			
DEPENSES		RECETTES	
Charges fixes :			
Charges d'emprunt	35 100,00	Amortissement des biens	97 835,00
Amortissement des subventions	7 022,00	Autofinancement	0,00
TOTAL Charges Fixes dépenses	42 122,00	TOTAL Charges Fixes recettes	97 835,00
		<i>Delta</i>	<i>55 713,00</i>
investissements 2017:			
Hors tarification incitative:			
Dotations de bacs à ordures ménagères	21 000,00	FCTVA (16,404%)	3 400,00
Acquisition du 5ème lecteur de puce pour l'équipement de la 5ème benne OM	15 800,00	FCTVA (16,404%)	2 600,00
Achat de colonne à verre	24 000,00	FCTVA (16,404%)	3 900,00
Frais d'insertion marchés publics	2 400,00	FCTVA (16,404%)	400,00
Acquisition de matériel informatique	1 000,00	FCTVA (16,404%)	100,00
		Emprunt possible 2017	0,00
		Reprise sur excédent	21 000,00
TOTAL dépenses 2017	64 200,00	TOTAL recettes 2017	31 400,00
			<i>-32 800,00</i>
Dépenses reportées 2016 :		recettes reportées 2016 :	
Frais d'insertion	1 500,00	FCTVA	77 300,00
2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Epineau	240 000,00	2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Epineau - Emprunt	50 000,00
2015-04 - Déchèterie Epineau - Achat terrain pour extension	24 000,00	2015-04 - Déchèterie Epineau - Achat terrain pour extension - Emprunt	22 000,00
2015-05 - déchèterie Epineau - caméra de surveillance	14 000,00	2015-05 - déchèterie Epineau - caméra de surveillance - Emprunt	11 700,00
2016-01- pulvérisateur à mousse pour lavage véhicules	1 800,00	2016-01- pulvérisateur à mousse pour lavage véhicules - Emprunt	1 500,00
2016-03 - bennes à meubles pour déchèterie Epineau	6 000,00	2016-03 - bennes à meubles pour déchèterie Epineau - Emprunt	5 100,00
2016-05 - Doublement plateforme-voirie+bennes+rails	210 000,00	2016-05 - Doublement plateforme-voirie+bennes+rails - Emprunt	162 100,00
		Autofinancement	144 687,00
Total des investissements reportés :	497 300,00	Recettes reportées :	474 387,00
		<i>Delta</i>	<i>-22 913,00</i>
Restes à réaliser 2016			
		FCTVA	132 896,00
2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Epineau	19 200,00	2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Epineau	8 000,00
2016-06 - Investissement tarification incitative	211 000,00		
2016-06 - Investissement tarification incitative	18 000,00		
2016-06 - Investissement tarification incitative	4 200,00		
2016-06 - Investissement tarification incitative	65 836,00		
2016-06 - Investissement tarification incitative	804,00		
2016-06 - Investissement tarification incitative	286 423,00		
Total des RAR en dépenses	605 463,00	Total des RAR en recettes	140 896,00
		<i>Solde des RAR</i>	<i>-464 567,00</i>
		Affectation du résultat	105 506,00
Déficit d'investissement		Excédent d'investissement	359 061,00
Total RAR et résultats 2016	605 463,00	Total RAR 2016 et affectation	605 463,00
		<i>Delta</i>	<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL	1 209 085,00		1 209 085,00
		Delta	0 €

BUDGET PAIS (Parc d'Activité Intercommunal de la sablonnière) 2017

Ce budget a pour objet de payer l'emprunt lié à l'opération « Belle Crousteline » dénommée aujourd'hui « Fournée Dorée » et d'encaisser les recettes de loyers qui couvrent l'emprunt.

Fonctionnement					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6611	Remboursement des intérêts	6 751,00	74751	Participation du budget des services généraux	21 220,66
6811	Dotations aux Amortissements des subventions d'équipement	59 903,00	752	Loyer FINAMUR	18 000,00
			777	Amortissement des subventions	33 243,00
023	Virement à la section d'investissement	5 810,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,34
		72 464,00			72 464,00
Investissement					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
1641	Remboursement capital de l'emprunt	32 470,00 €			
139...	Amortissement des subventions	33 243,00 €	28.....	Amortissement des biens	59 903,00 €
001	Résultat reporté	4 605,64 €	1068	affectation du résultat	4 605,64 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	5 810,00 €
		70 318,64			70 318,64

BUDGET PAIC

(Parc d'Activité Intercommunal du Charmeau) 2017

Le budget 2017 a pour objet de réinscrire les crédits nécessaires à l'expropriation des terrains indispensables à la réalisation du parc d'activités.

Une somme de 100 000€ a été provisionnée en 2015 pour la maîtrise d'œuvre de l'opération qu'il convient de reporter pour reprendre les études d'aménagement de la zone ainsi que les 46 800€ pour lancer les études de faisabilité et les travaux de viabilisation provisionné en 2016.

Dépenses			Recettes		
Fonctionnement					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6015	Achat de terrain (1)	15 993	60315	variation des stocks des terrains à aménager (16,5 hectares)	172 493
6045	Maîtrise d'œuvre aménagement du PAIC et études annexes (2)	109 700			
605	Travaux d'aménagement du PAIC	46 800			
002	Déficit de fonctionnement reporté	0			
		172 493			172 493
Investissement					
Compte	Intitulé	Tot BP 2017	Compte	Intitulé	Tot BP 2017
275	Dépôts et consignations versés	8 000	27638	Créances sur autres établissements publics	0
			168751	Subvention du budget des services généraux 2013	7 793
			168751	Subvention du budget des services généraux - Cplt 2013	13 100
			168751	Subvention du budget des services généraux 2014	12 800
			168751	Subvention du budget des services généraux 2015	100 000
			168751	Subvention du budget des services généraux 2016	46 800
315	<i>Stocks de terrain à aménager</i>	<i>172 493</i>	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0
		0			
		180 493			180 493
(1)	Achat de terrain :	2 157 €	(2)	Etude loi sur l'eau :	3 200 €
	Frais d'expropriation y compris avocat :	8 089 €		Etude archéologique :	6 500 €
	Frais de notaire terrain acquis à l'amiable	2 209 €		Etudes maîtrise d'œuvre	100 000 €
	TVA des terrains acquis à l'amiable	0 €		Total (2)	109 700 €
	Frais de procédure d'expro	3 538 €	(3)	Frais pour études de faisabilité et viabilisation des terrains	46 800 €
	Sortie de réserves de terrains SAFER			Total (3)	46 800 €
	Total (1)	15 993 €			

BUDGET PACB (Parc d'activité du Canal de Bourgogne) 2017

Pour mémoire : Budget Voté le 12 janvier 2017

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exercent de manière obligatoire la compétence développement économique à compter du 1er janvier 2017.

Cette compétence comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

La Ville de Migennes est propriétaire d'une zone d'activités où il reste du foncier à vendre. En effet, le parc d'activités du Canal de Bourgogne (PACB) dispose de 103 930 m² à vendre.

Dans un premier temps, le vote du budget 2017 en janvier 2017 a pour objet d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition par la CCAM à la Ville de Migennes du PACB ainsi que l'emprunt in fine correspondant.

S'agissant de l'emprunt, la CCAM paiera chaque année les intérêts et remboursera l'emprunt au fur et à mesure des ventes réalisées.

Dépenses			Recettes		
Fonctionnement					
Compte	Intitulé	Montant HT	Compte	Intitulé	Montant HT
6015	achat de terrains (achat du parc)	2 820 000 €	71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>	2 820 000 €
		2 820 000 €			2 820 000 €
Investissement					
Compte	Intitulé	Montant HT	Compte	Intitulé	Tot BP 2016
3555	<i>Terrains aménagés</i>	2 820 000 €	1641	Emprunt In fine	2 820 000 €
		2 820 000 €			2 820 000 €

Rappel :

Prix du PACB : 2 803 107.29€ HT
 Frais de notaire : 32 500€ divisé en 2 = 16 250€
 Total à prévoir : 2 820 000€ HT



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/04/2017